



# Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

### Règlement no 276-24

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a adopté lors de la séance ordinaire du 4 juin 2024 le règlement suivant :

- **Règlement no 276-24** modifiant le plan d'urbanisme no 216-17 concernant l'imperméabilisation et la minéralisation des surfaces, le phénomène des îlots de chaleur et l'orientation de la municipalité en matière d'habitation ; ;

QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 7 mai 2024 ;

QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 7 mai 2024 ;

QUE le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été obtenu en date du 25 février 2025 ;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce troisième jour du mois de juin 2025.

  
Marie-Josée Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière